

Nouveau gouvernement, vieux problèmes

ANA MARÍA FERRERA



Depuis 1980, dans un contexte de calme institutionnel relatif et de formes contestables de participation populaire, une série d'ajustements structurels a été mise en œuvre. Au nombre de ceux-ci il y a eu la privatisation de certains des biens et services de base et la réduction des subventions en faveur des groupes les plus vulnérables. Les gouvernements qui se sont succédés ont soutenu que ces ajustements entraînaient des résultats macroéconomiques acceptables mais la qualité de vie de la population hondurienne s'est considérablement détériorée.

Le pays a connu un processus accéléré de paupérisation. La Banque mondiale déclarait: «En dépit du fait que l'économie s'est améliorée, le niveau de pauvreté continue d'être élevé. Selon la source de référence et les définitions, entre 50% et 60% des familles honduriennes sont pauvres.»¹ D'après le Rapport sur le développement humain, la pauvreté au Honduras est en baisse, passant de 67,4% en 1991 à 62,1% en 1999. Dans les zones urbaines, la baisse a été de 62,5% en 1991 à 49,1% en 1999. Toutefois, cette baisse ne traduit pas une plus grande équité. Dans les zones rurales, la pauvreté s'est accrue, passant de 70,6% en 1991 à 72,6% en 1999. Le pourcentage pondéré de femmes et d'hommes démunis était le même en 1991; en 1999, 14 départements avaient un pourcentage plus élevé de femmes pauvres que d'hommes pauvres.

Le gouvernement avait prévu une croissance de 5% du PIB, mais la croissance n'a été que de 3,5%. En 1999, le PIB par tête d'habitant était de 62,77 dollars US.² L'inflation tournait autour de 10% et le pourcentage de déficit du compte courant par rapport au PIB était de 5,6%.³

En 1999, 48% des foyers honduriens avaient des besoins de base non satisfaits, c'est-à-dire qu'ils manquaient d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et vivaient dans des conditions d'hébergement déplorables, avec plus de trois personnes par pièce.⁴ Cette moyenne était de 58% dans les zones rurales et de 37% dans les zones urbaines.

La situation des femmes

Il y a eu une hausse des cas de sida parmi la population féminine, affectant particulièrement les femmes âgées de 20 à 39 ans. Le taux de mortalité maternelle reste élevé (155 pour 100.000). Les ménages ayant une femme à leur tête représentent un tiers du total des ménages, et 50% des ménages urbains. Les femmes constituent 39,1% de la population active. La population active féminine s'accroît, mais dans des emplois nécessitant de faibles qualifications, et ceci est en train de favoriser la féminisation de la pauvreté.

Les «maquillas»

Le secteur des maquillas (industrie d'assemblage sous douane) emploie la majeure partie de la main-d'œuvre féminine. Selon les données de la Honduran Association of Maquiladores, 80% du travail dans le secteur est effectué par les femmes, essentiellement par des mères célibataires qui n'ont pas achevé l'enseignement primaire ou secondaire. Ces femmes reçoivent des salaires de

62 à 182 dollars US par mois. De nombreuses femmes travaillent également dans le secteur des exportations agricoles. Près de 60% de la force de travail est féminine et s'acquitte essentiellement de tâches de repiquage, de fertilisation des sols et de récolte.

Les femmes exclues des processus de prise de décision

Le Honduras dispose d'une Loi relative à l'égalité des chances pour les femmes, établissant qu'un minimum de 30% des postes électifs devaient être tenus par des femmes. Néanmoins, suite aux élections du 25 novembre 2001, le nombre de femmes députés au Congrès national a baissé, de 9% à 5%. La représentation des femmes dans les conseils municipaux est restée inchangée, à 9%. Le pourcentage de femmes maires a baissé de 2%, passant de 30 à 27 femmes maires. La représentation féminine dans la branche exécutive est restée la même, à 20%. Le pourcentage de femmes occupant des postes de suppléants, sans importance, s'est accru.

Pour la première fois dans l'histoire, avec les efforts de la société civile, une opportunité s'est ouverte pour les femmes: le Congrès national a publié un décret établissant un Comité des nominations pour l'élection de femmes et d'hommes magistrats à la Cour suprême de justice, afin de rendre le pouvoir judiciaire plus démocratique. Les parlementaires des partis traditionnels ont tenté d'invalider ce processus de sélection. En conséquence, sur les 45 magistrats présentés par le Comité des nominations, 15 ont été élus, dont 9 femmes. Pour la première fois dans l'histoire, le Président de la Cour suprême de justice est une femme: la juriste Vilma Cecilia Morales Montalbán.

Durant le processus électoral, les associations féminines ont tenu des forums municipaux pour les candidates aux fonctions de maire ou de conseiller municipal. Ces associations se sont efforcées de faire intégrer leurs revendications et leurs propositions dans les agendas municipaux. Les femmes ont également cherché à institutionnaliser le Bureau des femmes, avec un budget et un pouvoir politique, afin que cette institution ait une véritable fonction d'interlocuteur et rende les réseaux de femmes visibles pour les conseils municipaux.

Au niveau national, des actions ont été menées par les femmes pour influencer sur le gouvernement en vue de l'intégration des engagements souscrits lors des conférences et des sommets internationaux dans les lois nationales, par exemple la Loi contre la violence domestique et la Loi relative à l'égalité des chances pour les femmes.

Une autre réalisation majeure du mouvement des femmes au cours des quatre dernières années, avec l'appui de la coopération internationale, est la mise en œuvre de différentes propositions de politique publique en vue de l'équité de genre. Ceci constitue une avancée majeure dans la garantie de la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'actions visant à redresser les déséquilibres de genre sociaux. Des Women's Public Prosecution Offices (Bureaux du Ministère Public pour les femmes) ont été établis dans les 18 départements du pays.

1 Banque mondiale, Stratégie d'assistance pays pour le Honduras, Rapport N° 20072, 27 janvier 2000, p. 3.

2 Progress Report for the Follow-up Meeting présenté par le gouvernement du Honduras, mars 2001, annexe A3.

3 «Hablemos Claro Financiera». Honduras, janvier 2002, p. 72.

4 Stratégie de réduction de la pauvreté par le gouvernement du Honduras, août 2001, p. 10.



En dépit de la mise en place de ces institutions et enceintes pour dénoncer les violations des droits des femmes et malgré les efforts de nombreuses femmes indépendantes et organisées, la discrimination à l'encontre des femmes persiste. Comme ceci a été dit plus haut, en dépit de la Loi relative à l'égalité des chances pour les femmes, la part des femmes dans les postes électifs importants est en fait en baisse.

La campagne de «tolérance zéro»

La société civile a plaidé en faveur de la démilitarisation des forces de sécurité. Néanmoins, le pouvoir exécutif a récemment nommé un homme ayant un passé militaire, Juan Angel Arias, aux fonctions de Ministre de la sécurité. Il y a également eu un non-respect de la loi dans la nomination des directeurs de la police, sans qu'il soit tenu compte des listes présentées par le Conseil de sécurité nationale (CONASIM), un conseil chargé du contrôle des abus des militaires, qui implique la société civile et le gouvernement.

Les institutions de la société civile, en particulier le mouvement des femmes, sont inquiètes de la campagne de «tolérance zéro» du Président de la république actuel. Cette campagne répressive contre la délinquance, qui se concentre sur les jeunes et la population pauvre, se fonde sur la vision limitée du gouvernement en ce qui concerne les questions sociales. Il faut une vision plus générale de la sécurité des citoyens, car on ne résout rien en envoyant des forces armées dans les rues si on ne peut les empêcher d'abuser de leur pouvoir contre la population civile, particulièrement contre les jeunes. La sécurité des citoyens perçue dans un contexte plus large est liée à la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et particulièrement la sécurité des femmes dans la rue et dans leurs foyers. Le gouvernement actuel n'a pris aucune mesure pour réduire le nombre de femmes qui meurent des suites de la violence domestique.

Dettes extérieures et initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés

En décembre 1998, la dette s'élevait à 3.823,6 millions de dollars US et en décembre 2000, elle atteignait 5.558,4 millions de dollars US. Dans le cadre de l'Initiative améliorée en faveur des pays pauvres lourdement endettés, un allègement de la dette d'un montant de 960 millions de dollars US est attendu au cours des sept prochaines années,⁵ un montant considéré bien inférieur à ce qui est nécessaire pour développer le pays.

Dans le cadre de l'Initiative améliorée, le gouvernement est en train de mettre en œuvre une Stratégie de réduction de la pauvreté et une stratégie anti-corruption. On s'attend à ce qu'un nouvel accord soit convenu avec le FMI en février 2002. Le démarrage de la mise en œuvre de l'Initiative améliorée est prévu pour octobre 2002, et à cette période, le gouvernement devra présenter un rapport montrant qu'il avait rempli les conditions pour commencer à recevoir les avantages de l'allègement de la dette.

Les diverses organisations de la société civile ont fait part de leur préoccupation à propos de la faisabilité et de l'applicabilité de la Stratégie de réduction de la pauvreté, en raison de son manque de concordance avec les ajustements macroéconomiques exigés par le Fonds monétaire international (FMI). L'endettement est lié au fait que la Stratégie de réduction de la pauvreté implique la privatisation des rares entreprises d'Etat (télécommunications et électricité) et de certains services de base.

⁵ «Hablemos Claro Financiera», Honduras, janvier 2002, p. 71.

Réalizations du mouvement social et du mouvement des femmes

Le mouvement populaire du Honduras a remporté quelques victoires: des scrutins séparés pour l'élection du président, des députés et des maires; l'élimination du service militaire obligatoire, la séparation entre la police et l'armée; l'approbation de réformes qui honorent le pouvoir judiciaire; la création d'une Commission des droits humains; la Loi contre la violence domestique; la Loi relative à l'égalité des chances pour les femmes; la mise en place du Women's Special Public Prosecutor's Office (Parquet spécial pour les femmes); l'Institution nationale de la femme; les Conseils familiaux, etc.

Au cours des quatre dernières années, le mouvement féminin a inscrit les droits des femmes sur l'agenda public, particulièrement les droits sexuels et en matière de reproduction et la violence à l'encontre des femmes, comme question des droits humains. Il a également accru son expérience dans l'élaboration des politiques publiques pour l'équité de genre, parmi lesquelles la Politique nationale de la femme, la Politique pour l'équité de genre dans l'agriculture hondurienne, la Politique pour l'équité de genre dans les ressources naturelles et l'environnement, et la Politique pour l'équité de genre au sein du Ministère des finances.

De même, des mesures importantes ont été prises pour réaliser l'équité de genre à travers la participation à la Stratégie de réduction de la pauvreté. Un autre défi a été l'élaboration d'une vision culturelle alternative pour revaloriser l'image sociale de la femme dans la société patriarcale d'exclusion.

Quelques défis pour les mouvements de femmes

- Etablir des relations de coordination, d'orchestration et de lobbying avec les femmes en position de pouvoir, pour en faire des alliées en vue du plaidoyer en faveur des agendas des femmes dans les enceintes de prise de décision.
- Créer une stratégie claire pour la réalisation, le contrôle et le suivi des engagements souscrits envers le mouvement des femmes par les candidats élus.
- Mettre en place un forum respectueux de la diversité des mouvements pour permettre de fixer des priorités dans les négociations avec le gouvernement élu.
- Rendre le code électoral plus démocratique par la promotion de candidats indépendants.
- Réformer la Loi relative à l'égalité des chances pour les femmes pour y inclure un mécanisme plus clair afin de permettre aux femmes d'accéder à des postes électifs, par exemple le «braid» (la tresse – alternance des noms d'hommes et de femmes sur le bulletin de vote) et de contrôler l'atteinte de la cible de 30%.
- Continuer de progresser dans la construction d'une culture sociale et politique ouverte à tous et promouvoir un leadership adéquat. ■

Centro de Estudios de la Mujer (CEM-H) [Centre des études féminines]
<cemh@sigmanet.hn>